

# ANALYSE & CONJONCTURE

**Absences au travail pour raison de santé**  
dans les établissements hospitaliers - 2010

Octobre 2011

## ÉDITO

Les tendances observées en début d'année se confirment aujourd'hui : l'accroissement des absences pour raison de santé constaté depuis 2007 s'est accéléré en 2010 dans la Fonction publique hospitalière. En termes de fréquence, de gravité et d'exposition, les agents sont plus nombreux à s'arrêter, plus souvent, plus longtemps. Le niveau des absences paraît par ailleurs influencé par l'effectif employé dans l'établissement.



Les actions accomplies en faveur de la santé au travail et les démarches de prévention des risques professionnels doivent être poursuivies. Le vieillissement de la population employée (la moyenne d'âge était de 42,6 ans fin 2009 dans la Fonction publique hospitalière) conjugué à la pénibilité des métiers hospitaliers et au recul programmé de l'âge de départ à la retraite à taux plein placent les politiques de gestion des ressources humaines parmi les enjeux majeurs pour les établissements hospitaliers.

Dans un contexte budgétaire contraint, le coût annuel moyen direct des absences pour raison de santé varie d'ores et déjà entre 2 534 et 3 619 euros bruts par agent employé. Pour parvenir à une évaluation exhaustive de l'impact des absences sur le fonctionnement de la structure il faudrait, de surcroît, prendre en compte au cas par cas les coûts indirects induits (désorganisation des équipes, perte de qualité du service rendu à l'utilisateur...).

## POINTS CLÉS

- **En 2010, la durée moyenne des absences a augmenté de 8 % et leur nombre de 6 % par rapport à 2007.**
- **Le taux d'absentéisme atteint 13,7 % dans les petites structures.**
- **Le coût moyen par agent employé s'élève à près de 3 000 € pour l'employeur.**

## SOMMAIRE

- P. 2 ..... **2007 - 2010 : quatre années de dégradation des absences pour raison de santé**
- P. 2 ..... **Un taux d'absentéisme lié au nombre d'agents employés**
- P. 3 ..... **La fréquence des arrêts varie selon la taille de l'établissement**
- P. 3 ..... **Le coût moyen des absences pour raison de santé, par agent employé en 2010**
- P. 4 ..... **L'évolution de 2003 à 2010 du taux d'incidence en maladie professionnelle**
- P. 4 ..... **Méthodologie/lexique**

## 2007 - 2010 : QUATRE ANNÉES DE DÉGRADATION DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ

L'accroissement des absences pour raison de santé constaté depuis 2007 se poursuit en 2010.

Toutes natures d'arrêts confondues, la gravité des absences (leur durée), comme l'exposition (proportion des agents arrêtés au moins une fois dans l'année) se dégradent en quatre ans. Les arrêts sont aussi plus fréquents.

En 2010, les agents hospitaliers, sont donc plus nombreux à s'arrêter (+ 4 %), plus souvent (+ 6 %) et pour des durées d'arrêt plus longues (+ 8 %) par rapport à 2007, quel que soit le motif d'absence pour raison de santé.

La gravité des accidents du travail s'accroît le plus fortement, de plus de 20 % depuis 2007. Entre 2009 et 2010, cette tendance paraît donc s'accroître.

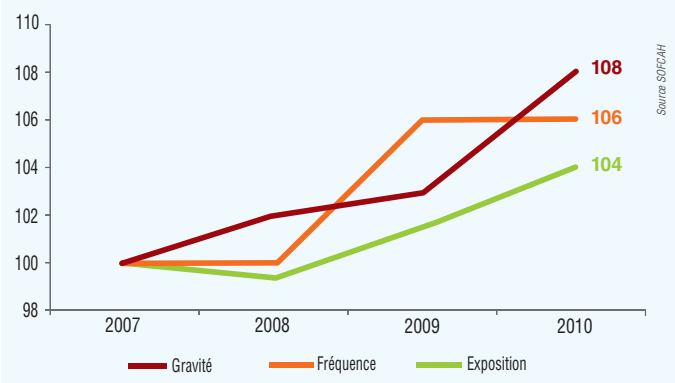
Les arrêts "maladie" (maladie ordinaire, congés longue maladie et longue durée) augmentent significativement et de manière régulière depuis 2007 (+ 7 %). Plutôt en baisse sur les trois années précédentes, les absences "maternité" semblent afficher une légère hausse en 2010.

En dépit des progrès accomplis en matière de prévention des risques professionnels et de l'essor des démarches de santé au travail, le niveau des absences a continué à se dégrader en 2010.

Ainsi, le vieillissement de la population employée (moyenne d'âge de 42,6 ans au 31/12/2009 - Source CNRACL) conjugué à la pénibilité des métiers hospitaliers et au recul programmé de l'âge de départ à la retraite à taux plein devient un enjeu majeur pour les établissements de santé.

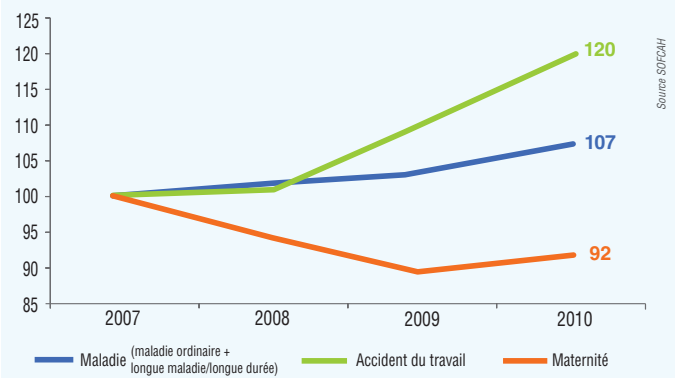
ÉVOLUTION DE LA GRAVITÉ, DE LA FRÉQUENCE ET DE L'EXPOSITION, TOUTES NATURES D'ARRÊTS - (BASE 100 EN 2007)

Graphique n° 1



ÉVOLUTION DE LA GRAVITÉ EN MALADIE, EN ACCIDENT DU TRAVAIL ET EN MATERNITÉ - (BASE 100 EN 2007)

Graphique n° 2



## UN TAUX D'ABSENTÉISME LIÉ AU NOMBRE D'AGENTS EMPLOYÉS

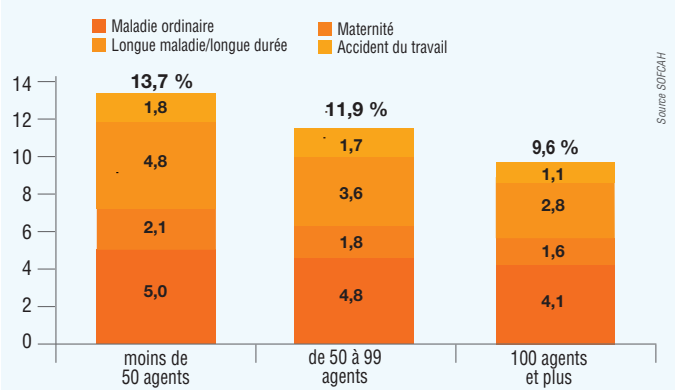
En 2010, le taux d'absentéisme varie entre 9,6 et 13,7 % selon la taille de l'établissement : une structure qui emploie 50 agents titulaires aura en moyenne constaté sur l'année l'absence de six d'entre eux, pour des motifs statutaires.

Selon que l'on considère les établissements de moins de 50 agents ou de plus de 100 agents, le taux d'absentéisme diminue avec avec l'effectif employé. Cette corrélation est particulièrement sensible pour les arrêts en longue maladie/longue durée et en accident du travail, dont le taux d'absentéisme varie presque du simple au double (+ 1,7) entre les établissements de plus de 100 agents et celles qui emploient moins de 50 agents.

De manière comparable, la part du temps de travail perdu pour cause de congé maladie ordinaire et maternité est 1,3 fois plus élevée dans les établissements de moins de 50 agents.

TAUX D'ABSENTÉISME PAR NATURE D'ARRÊT EN 2010 - (en %)

Graphique n° 3



## LA FRÉQUENCE DES ARRÊTS VARIE SELON LA TAILLE DE L'ÉTABLISSEMENT

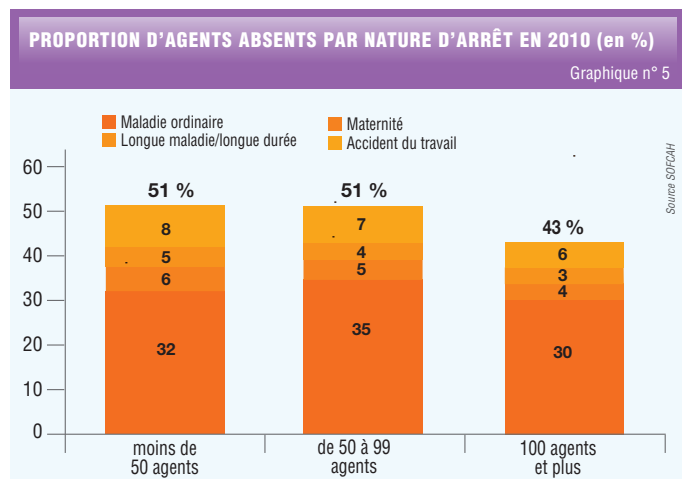
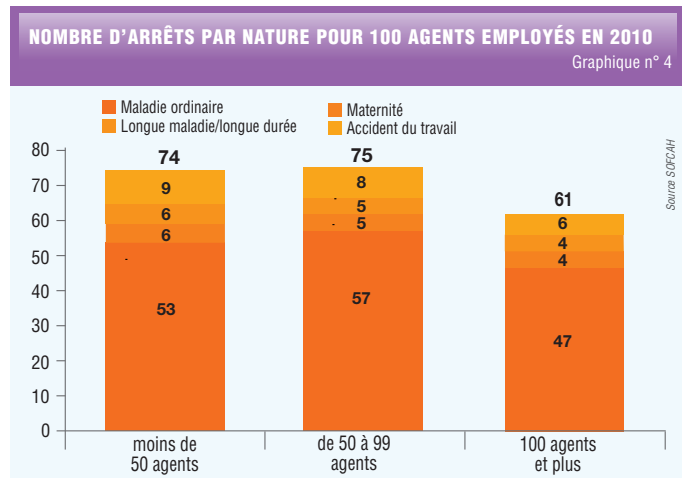
La fréquence globale des arrêts (nombre d'arrêts pour 100 agents employés toutes natures d'arrêts confondus) est fortement corrélée à l'effectif des établissements : la fréquence dans les structures de moins de 50 agents est 1,2 fois plus élevée que dans celles qui emploient plus de 100 agents. Cet écart est également constaté concernant la fréquence en maladie ordinaire.

En accident du travail, comme pour les congés longue maladie/longue durée et maternité, la fréquence est 1,5 fois plus importante dans les structures de moins de 50 agents.

La proportion d'agents absents connaît un écart comparable à celui de la fréquence. Toutes natures d'arrêts confondus, les agents sont 1,2 fois plus nombreux à s'arrêter dans les petits établissements que dans les plus grands.

Ce rapport est identique en maladie ordinaire entre les structures de 50 à 99 agents et celles de plus de 100 agents.

Les agents sont également 1,7 fois plus nombreux à s'arrêter en longue maladie/longue durée, entre les établissements de moins de 50 agents et ceux de plus de 100 agents, 1,5 fois plus nombreux en maternité et 1,4 fois en accident du travail.

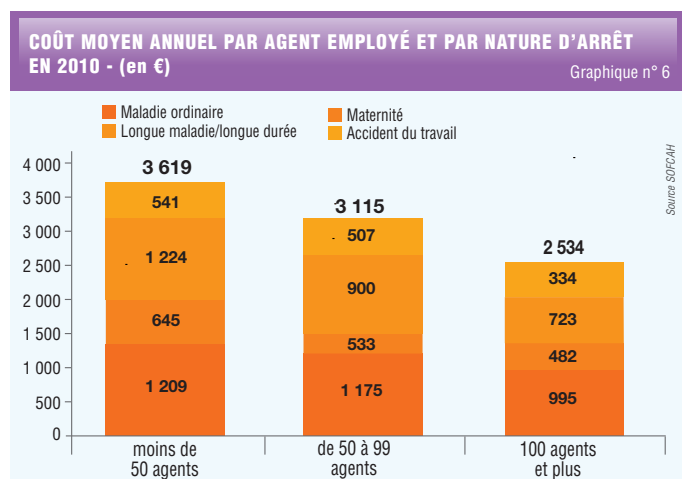


## LE COÛT MOYEN DES ABSENCES POUR RAISON DE SANTÉ PAR AGENT EMPLOYÉ EN 2010

En 2010, le coût moyen des absences pour raison de santé varie entre 2 534 et 3 619 euros (charges patronales incluses, hors frais médicaux) par agent titulaire employé. Comme pour le taux d'absentéisme, le coût des absences pour raison de santé diminue avec l'effectif de l'établissement.

La maladie ordinaire représente la part la plus importante des dépenses de santé (soit 33 à 39 % du total). Les congés longue maladie/longue durée représentent environ un tiers de ce coût total et les accidents du travail, de 13 à 16 %.

Toutes natures d'arrêts confondus, le coût moyen des absences par agent employé a progressé de 9 % depuis 2007.





## L'ÉVOLUTION DE 2003 À 2010 DU TAUX D'INCIDENCE EN MALADIE PROFESSIONNELLE

Révélatrices de la pénibilité au travail, les maladies professionnelles sont, depuis plusieurs années en forte croissance dans les établissements hospitaliers.

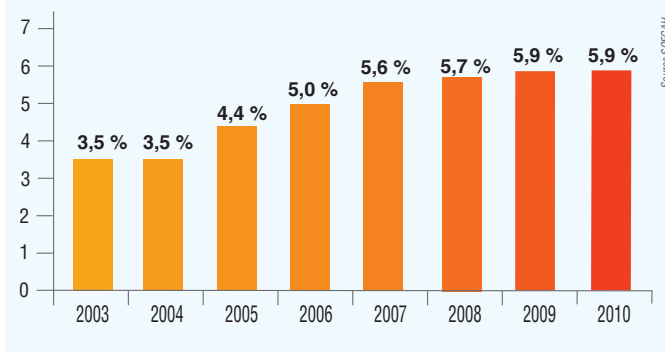
À l'échelon national, il y a deux fois plus de nouvelles maladies professionnelles reconnues annuellement parmi les agents hospitaliers, qu'en 2003.

En 2010, plus de 80 % de ces maladies sont liées à des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Les TMS résultent principalement des facteurs biomécaniques et psychosociaux inhérents aux conditions de travail. Les efforts accomplis et les conditions d'exercice de l'activité professionnelle (port de charges, gestes répétitifs, postures contraignantes...), tout comme la perception de cette activité (stress, reconnaissance, intérêt au travail...) sont autant de facteurs potentiels de développement des troubles musculo-squelettiques.

ÉVOLUTION DU TAUX D'INCIDENCE EN MALADIE PROFESSIONNELLE - 2003 À 2010

Graphique n° 7



## MÉTHODOLOGIE

Cette note de conjoncture dresse un état des lieux des absences pour raison de santé dans les établissements hospitaliers. La population concernée par l'étude regroupe en moyenne par année un échantillon de 117 000 agents affiliés à la CNRACL répartis dans 1 000 établissements assurés pour toutes les natures d'arrêts (maladie ordinaire, maternité, longue maladie/longue durée, accident de service). Le champ d'étude est constitué de l'ensemble des arrêts de travail déclarés entre 2007 et 2010. 80 % des agents étudiés sont des femmes. L'essentiel des effectifs est âgé de 35 à 55 ans, avec une majorité d'agents âgés de 40 à 49 ans. 7 agents sur 10 travaillent dans la filière soignante et éducative.



## LEXIQUE

- **Taux d'absentéisme théorique** : part du temps de travail perdu en raison des absences (exprimé en %). Cet indicateur permet de visualiser directement le poids de l'absentéisme sur l'effectif étudié.
- **Taux d'incidence** : le nombre de nouveaux cas survenus pour une population particulière et dans un temps donné.
- **Nombre d'arrêts pour 100 agents employés** : indicateur de fréquence qui permet de mesurer l'occurrence des arrêts sur une population de 100 agents.
- **Proportion d'agents absents** : part des agents qui se sont arrêtés au moins une fois sur la période d'étude (en %).
- **Durée moyenne d'arrêt** : nombre moyen de jours d'absence par arrêt.
- **Maladie ordinaire** : congé accordé en cas de maladie dûment constatée et mettant l'agent dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions (durée maximale de prise en charge : un an).
- **Longue maladie** : congé accordé en cas de maladie rendant nécessaire un traitement et des soins prolongés, présentant un caractère invalidant et de gravité confirmée et comprise dans les groupes de pathologies reconnus dans les listes officielles (durée maximale de prise en charge : trois ans).
- **Longue durée** : congé accordé en cas de tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite, déficit immunitaire grave et acquis (durée maximale de prise en charge : cinq ans/huit ans si la maladie est contractée en service).
- **Accident de service** : congé accordé en cas d'accident survenu dans l'exercice des fonctions de l'agent (pas de durée maximale de prise en charge).
- **Le coût moyen des absences pour raison de santé** des agents employés, s'entend hors frais médicaux et charges patronales incluses.

Publication réalisée et diffusée par : SOFCAH

Directeur de la publication : Pierre SOUCHON

Contact établissements :

Tél. : 02 48 48 15 15 - fax : 02 48 48 15 16  
relations.clients@dexia-sofaxis.com

Contact presse :

Tél. : 02 48 48 14 95 - fax : 02 48 48 12 28  
relations.presse@dexia-sofaxis.com

Toutes les notes de conjoncture de SOFCAH sont consultables sur [www.dexia-sofcap-sofcach.com](http://www.dexia-sofcap-sofcach.com)

SOFCAH

Société Française de Courtage  
d'Assurances Hospitalières

SNC au capital de 1 506 000 € - RCS Bourges B 332 468 875  
N° ORIAS 07 000 815 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

[www.dexia-sofcap-sofcach.com](http://www.dexia-sofcap-sofcach.com) - Adresse postale : 18020 Bourges Cedex - Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay



Certifié ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, EFQM Prize Winner 2002 / Label Égalité